



Location ascendant : quel régime ?

Par youplaboom

Bonjour,

J'ai un appartement (achat dans l'ancien) que je souhaite louer à mes parents.

Le régime fiscal en Loueur Meublé Non Professionnel semble plus avantageux vis à vis des impôts qu'en régime réel.

Est-il possible de louer en meublé à ses parents ?

Faut-il des autorisations pour louer un meublé ? (syndic de copro ou autre)

Pour ce qui est des meubles et autres, faut-il prouver que les meubles nous appartiennent aux impôts ? (du genre facture ou autre).

Je prends un exemple peut être simpliste, mais le mobilier que je compte mettre dans l'appartement, il y a bien longtemps que je n'ai plus les factures.

Comment gérer la dépréciations des meubles dans le cadre du LMNP réel ?

J'ai entendu parlé de la Taxe Professionnelle, en tant que Loueur Meublé NON Professionnel, dois-je la payer ?

Merci d'avance.